

Homéopathie

Mise à jour : janvier 2025

Principes de base de l'homéopathie

Loi de similitude et de l'infinésimalité

Le principe de similitude, initialement énoncé par Hippocrate (460-350 avant J.C.), puis transcrit sous sa forme latine « *Similia, similibus curantur* » (« les semblables sont soignés par les semblables »), fut redécouvert par S. Hahnemann en 1796.

Celle loi peut s'interpréter de la façon suivante :

- Toute substance pharmacologiquement active provoque chez l'individu sain et sensible un ensemble de manifestations qui est caractéristique de cette substance.
- Tout individu malade présente un ensemble de symptômes morbides qui est caractéristique de sa maladie.
- La suppression des symptômes morbides, peut être obtenue par l'absorption, à dose faible ou infinitésimale de la substance dont les effets expérimentaux chez le sujet sain et sensible sont semblables aux symptômes du malade.

L'homéopathie est une méthode thérapeutique qui met en application la loi de similitude en utilisant des substances à visée médicamenteuse à doses faibles ou infinitésimales.

Toute substance capable, à dose pondérale, de provoquer des symptômes chez un individu sain peut, à dose infinitésimale, guérir ces mêmes symptômes chez un individu malade.

Pour exemple, le traitement d'un coup de soleil à partir du venin d'abeille se fait comme suit :

- Une dose *Apis 15CH* d'emblée
- Au bout d'une heure 3 granules d'*Apis 9CH*, puis toutes les demi-heures
- Espacer selon amélioration.

Apis mellifica

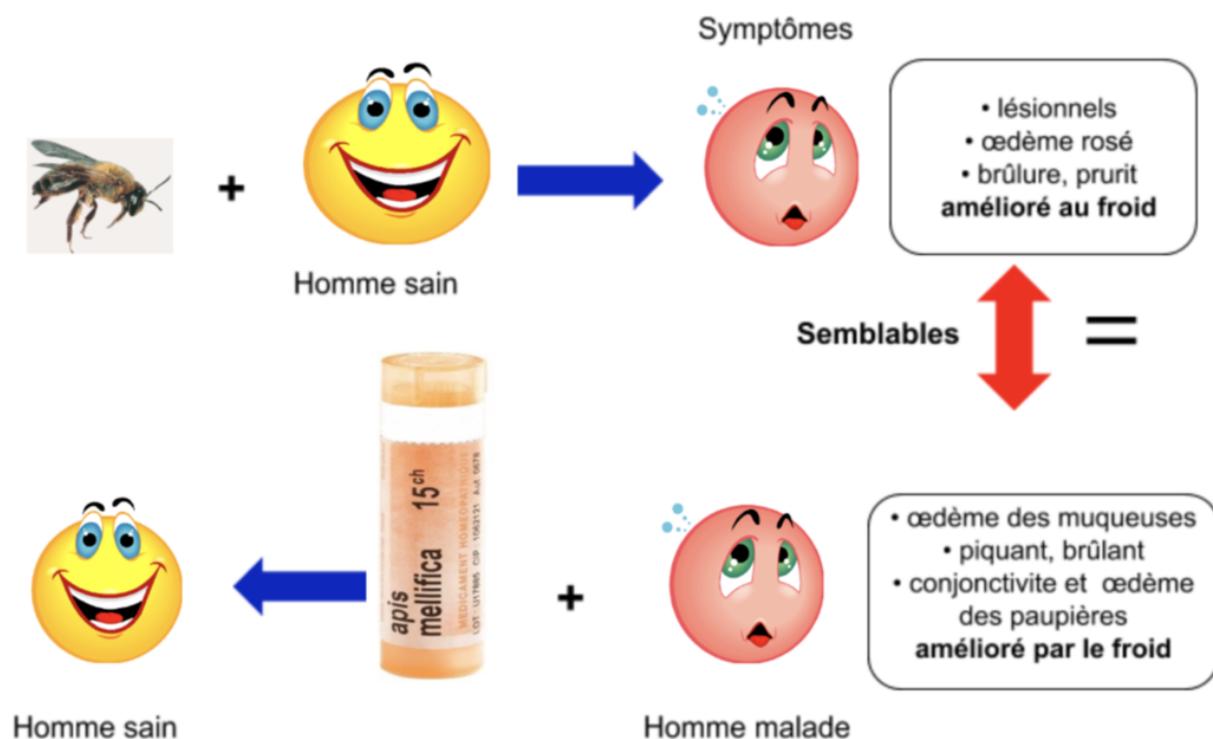
Piqûre d'abeille

micro dose de venin d'abeille

Sujet	sain et sensible	malade
Symptômes	œdème rose rouge, apparition subite, piquant, brûlant amélioré par application d'eau froide	inflammation œdémateuse subite rouge rosée, piquante, brûlante (ex: coup de soleil, urticaire alimentaire, conjonctivite, kératite, angine)
Traitement d'un coup de soleil		

Exemple de l'utilisation homéopathique du venin d'abeille.

Le principe de similitude



L'individualisation et la globalité

L'homéopathie est une thérapeutique individualisée ; le choix d'un médicament est fonction du patient et de ses réactions ; il sera pour une même pathologie, différent d'un patient à l'autre.

L'homéopathie s'intéresse à l'individu dans sa globalité : le traitement homéopathique ne dépend pas seulement des caractéristiques de l'individu mais aussi des symptômes. En homéopathie, les maladies et les symptômes sont dus à

un déséquilibre de l'organisme, et une tentative de celui-ci de retrouver l'équilibre initial. Le but de l'homéopathie est donc de rééquilibrer l'organisme en profondeur et non de seulement traiter les symptômes.

Préparations homéopathiques

Définition

Les préparations homéopathiques sont obtenues à partir de substances, de produits ou de préparations appelés souches selon un procédé de fabrication homéopathique. Une préparation homéopathique est généralement désignée par le nom latin de la souche suivi du degré de dilution.

(Ph. Eur. 10^{ème} Ed., Monographies préparations homéopathiques N°1038)

Les matières premières

Les matières premières utilisées pour la fabrication de préparations homéopathiques sont d'origine végétale, chimique et minérale ou animale. Il doit être démontré que les matières premières d'origine animale sont exemptes de tout agent pathogène. Les végétaux doivent être exemptés de produits pesticides, elles ne doivent pas être génétiquement modifiées. C'est à partir de 4CH que l'on parle d'homéopathie. Par ailleurs, un dossier de sécurité virale est exigé pour toute nouvelle demande d'AMM. Elles satisfont aux exigences des monographies de la Pharmacopée.

Souches

Substances, produits ou préparations utilisés comme matières premières pour la fabrication des préparations homéopathiques (Ph. Eur.). Dans le cas de matières premières d'origine végétale, animale ou humaine, il s'agit généralement d'une teinture mère ou d'un macérât glyciné ; dans le cas de matières premières d'origine chimique ou minérale, il s'agit généralement de la substance elle-même.

Les teintures mères sont des préparations liquides, obtenues par l'action dissolvante d'un véhicule approprié sur des matières premières. Ces dernières sont généralement utilisées à l'état frais ou parfois sous forme desséchée. Elles peuvent également être obtenues à partir de sucs végétaux avec ou sans addition de véhicule. Elles sont obtenues par macération, en utilisant généralement l'alcool de titre approprié.

Une teinture mère est désignée par le symbole **TM**.

Teintures mères (Ph. Eur. – Monographie N° 2029 "TM pour prép. Homéo.")

Déconcentrations

Les dilutions et triturations sont obtenues à partir des souches par déconcentration selon un procédé de fabrication homéopathique, c'est-à-dire par dilutions et dynamisations successives pour les préparations liquides, et par triturations appropriées successives pour les préparations solides (cas des substances insolubles comme *Arsenicum album*, *Phosphorus*, *Sulfur...*).

Les opérations de déconcentration correspondent généralement à :

- Des dilutions décimales : 1 partie de souche et 9 parties de véhicule. Elles peuvent être désignées par «D», «DH» ou «X» (décimal). Ex : 3 DH ou 3X=3^e décimale
- Des dilutions centésimales : 1 partie de souche et 99 parties de véhicule. Elles peuvent être désignées par «C» ou «CH» (centésimal). Ex : 3CH=3^e centésimale

Déconcentrations liquides

2 étapes indissociables :

- La dilution : deux modes de dilution existent : on parle de préparations hahnemanniennes ou korsakoviennes.
- La dynamisation : il s'agit d'une agitation standardisée spécifique à la préparation homéopathique qui consiste à agiter la solution à chaque nouvelle dilution.

Déconcentrations hahnemanniennes (H)

C'est la méthode des flacons multiples ou séparés définie par la monographie de la Pharmacopée Française depuis 1965 et reprise par la Pharmacopée Européenne. Pour ces différentes déconcentrations un certain nombre de règles existent :

- la première dilution est effectuée suivant un rapport masse/volume.
- pour cette première dilution le solvant peut être, selon la souche, un alcool de titre divers ou de l'eau purifiée.
- les dilutions suivantes sont réalisées en volume/volume.

En France, la déconcentration maximale autorisée est la dilution 30 CH.

La dilution CH : Centésimale (au centième)

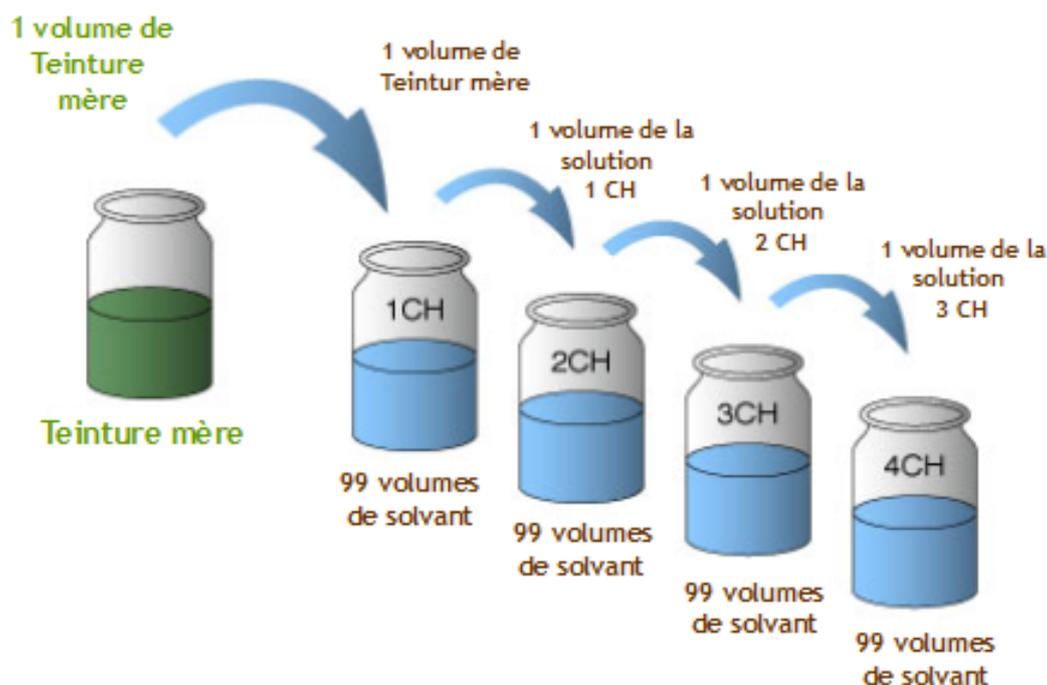


Schéma du principe de la dilution hahnemannienne

Déconcentrations korsakoviennes (K)

C'est la méthode de dilution dite « en flacon unique ». Elle fut mise au point par S. N. Korsakov (1788-1853).

Son protocole est le suivant :

On place dans un flacon de grandeur et type définis 99 parties du solvant et on y ajoute une partie de la souche à diluer. On agite vigoureusement pour mélanger le contenu puis on vide le flacon tout en agitant de façon à éliminer le maximum de son contenu. Il persiste sur les parois du flacon une quantité de solution considérée comme une partie de la première dilution. La dilution obtenue lors du nouveau remplissage est une dilution au 1/100.

Méthode des déconcentrations korsakoviennes

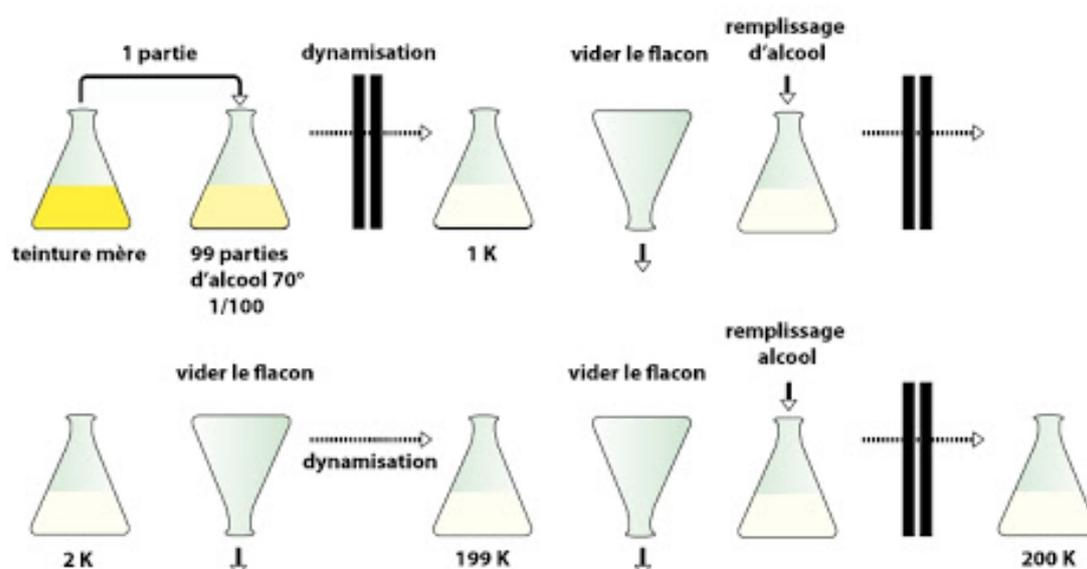


Schéma du principe de la dilution korsakovienne

Les dilutions korsakoviennes les plus courantes sont la 200K (exemple : foie et cœur de canard de Barbarie dans *Oscillocoquinum®*), 1000K, et 10 000K.

Les dilutions korsakoviennes sont généralement délivrées dans les atténuations 6K, 12K, 30K, 200K, 1000K, 10 000K, 50 000K et 100 000K sous forme de tubes et doses unitaires magistraux.

Déconcentrations solides : triturations

Des triturations sont réalisées :

- dans le cas de la déconcentration d'une substance solide insoluble par addition de lactose dans la proportion
- d'une partie de produit pour 9 parties de lactose = décimale
- d'une partie de produit pour 99 parties de lactose = centésimale
- pour incorporer un liquide dans un mélange de poudres par addition de 9 ou 99 parties de lactose.

Les souches solides insolubles sont ensuite mises en solution à partir de la déconcentration 3 CH (ou 4 CH pour les métaux).

Les véhicules

Ce sont les excipients utilisés pour réaliser des déconcentrations. Ils doivent satisfaire aux exigences des monographies des pharmacopées en vigueur.

Les excipients

- Pour préparer des déconcentrations, on utilise par exemple l'eau purifiée, un alcool de titre approprié, du glycérol ou du lactose.
- Pour des formes pharmaceutiques usuelles (gel, pommade, suppositoires, etc.) des carbomères, de la vaseline ou des glycérides semi-synthétiques...

Les supports neutres

Ce sont les granules, les globules, les comprimés neutres, le lactose...

Les formes homéopathiques

Toutes les formes galéniques sont utilisées en homéopathie mais certaines présentations sont plus spécifiques.

Les granules et globules

Les granules pour usage homéopathique sont des petites sphères solides obtenues à partir de saccharose et de lactose par enrobage. Les granules neutres sont ensuite imprégnés par une ou plusieurs dilutions de souches homéopathiques. Ils sont destinés à l'administration par voie orale ou sublinguale.

Les granules dont la masse est d'environ 50 mg sont des granules dits « 20 au gramme » et les granules dont la masse est comprise entre 3 et 5 mg sont les « doses granules » dits « 200 au gramme ». On désigne également ces dernières par le terme « globules ».

Les gouttes complexes

Elles sont constituées par une ou plusieurs dilutions allant de la première DH à la 30 CH, la 30 CH représentant la limite supérieure de dilutions autorisée à la délivrance en France. Lors de leur délivrance au patient le titre alcoolique est le plus souvent de 30 pour cent V/V.

Les autres formes

Toutes les formes médicamenteuses existent en homéopathie avec le plus souvent un rapport dilution homéopathique / excipient à respecter.

C'est ainsi que l'on trouve :

- des formes liquides : gouttes buvables (alcool 30° ou eau sur demande), ampoules buvables (alcool à 15° ou eau sur demande),
- des formes semi-solides : pommades et crèmes,
- des formes solides : triturations, comprimés...

Le médicament homéopathique

Définition du code de la santé publique

« Tout médicament obtenu à partir de substances appelées souches homéopathiques, selon un procédé de fabrication homéopathique décrit par la pharmacopée européenne, la pharmacopée française ou, à défaut par les pharmacopées utilisées de façon officielle dans un autre Etat membre de la Communauté européenne. Un médicament homéopathique peut aussi contenir plusieurs principes ».
(Art. [L. 5121-1](#), alinéa 11, [L. 5121-13](#) du CSP)

« Les médicaments homéopathiques satisfont à toutes les conditions énumérées ci-dessous :

- 1° administration par voie orale ou externe;
- 2° absence d'indication thérapeutique particulière sur l'étiquetage ou dans toute information relative au médicament;
- 3° degré de dilution garantissant l'innocuité du médicament ; en particulier, le médicament ne peut contenir ni plus d'une partie par 10 000 de la teinture mère, ni plus d'un centième de la plus petite dose utilisée éventuellement en allopathie, pour les principes actifs dont la présence dans un médicament allopathique entraîne l'obligation de présenter une prescription médicale. »

Ces médicaments, dépourvus d'indication thérapeutique, conformément au principe d'individualité propre à l'homéopathie, bénéficient d'une procédure d'enregistrement simplifiée.

Enregistrement

Tout médicament homéopathique fabriqué industriellement doit faire l'objet avant sa commercialisation ou sa distribution à titre gratuit ou onéreux, en gros ou au détail, d'un enregistrement ou d'une autorisation de mise sur le marché (AMM).

Depuis janvier 1998, le directeur général de l'ANSM procède à l'enregistrement des médicaments homéopathiques après étude du dossier déposé par le laboratoire et après avis de la commission.

Le dossier d'enregistrement, dit « simplifié », comporte des données relatives à la qualité pharmaceutique et à la justification d'un usage conforme à la pratique homéopathique.

Remboursement

[La Haute Autorité de Santé](#) (HAS) a émis un avis défavorable au maintien de la prise en charge des médicaments homéopathiques considérant que ces dernières n'ont pas une efficacité thérapeutique supérieure au placebo et qu'elles ne permettent pas, dans le cadre d'une stratégie thérapeutique, de réduire la consommation d'autres médicaments. Dans le prolongement de cet avis, plusieurs textes organisent le déremboursement progressif des médicaments et préparations homéopathiques.

- Au 1er janvier 2020 : diminution de la prise en charge des médicaments unitaires et préparations homéopathiques hahnemanniennes par la sécurité sociale de 30% à **15%**, (soit un taux de participation de l'assuré de **85 %**, art. [R. 160-5](#) CSS),
- Au 1er janvier 2021, déremboursement total des [médicaments](#) et [préparations](#) homéopathiques (art. [R. 163-1](#) CSS).

Règles de prescription et posologies

En règle générale on utilisera plutôt des :

- basses dilutions : 4CH-5CH pour des **symptômes locaux**
- moyennes dilutions : 7CH-9CH pour des **symptômes généraux**
- hautes dilutions : 15CH-30CH pour des **symptômes comportementaux**

De même, les basses dilutions sont privilégiées lors de symptômes aigus, et les hautes dilutions lors de pathologies chroniques.

La pratique oriente souvent vers l'usage de la dilution 9CH à l'officine.

- **Plus l'analogie est grande, plus la dilution est élevée.**

Plus le tableau clinique du patient présente de signes concordant avec le descriptif du médicament dans la matière médicale, plus le patient est supposé sensible à ce médicament et plus la dilution du médicament doit être élevée.

- **Plus les symptômes sont intenses, plus la dilution est élevée.**

Quelques exemples

- Fièvre élevée et brutale avec sueurs et syndrome inflammatoire : *Belladonna* 9 CH.
- Température proche de 40°C avec présence de délires ou d'hallucinations : *Belladonna* 15 CH.

- Si coryza banal, avec peu d'écoulement : *Allium cepa* 5 ou 7 CH.
- Si écoulement nasal aqueux important et irritant : *Allium cepa* 9 ou 15 CH.

On observe souvent pour les médicaments homéopathiques, une inversion d'action en fonction de la dilution. C'est la loi d'Arndt-Schulz connue en biologie et pharmacologie.

- **Plus les symptômes traités sont aigus, plus la fréquence des prises est grande.**
- **On espace les prises en fonction de l'amélioration des symptômes.**
- **On les arrête lors de la disparition des symptômes.**

Mode d'utilisation :

- La posologie est indépendante de l'âge et du poids du malade.
- Prise perlinguale.
- Pour des prises pluriquotidiennes : 5 granules à laisser fondre sous la langue.
- Pour des prises uniques et espacées : une dose globules à laisser fondre en totalité sous la langue.

Usage pédiatrique :

1. faire dissoudre les granules ou les globules dans l'eau (10 granules ou le contenu d'une dose pour 100 ml) ;
2. faire boire à petites gorgées tout au long de la journée ;
3. changer la solution tous les jours.

Le conseil homéopathique (cf annexe)

L'homéopathique en pratique

Quel est l'apport en sucre ?

- Les granules et globules sont constitués de 85% de saccharose et 15% de lactose.
- Un tube granules contient environ 80 granules de 0,05g pour un poids de 4g.
- Une dose contient environ 200 globules de 0,005g pour un poids de 1g.

- A la posologie habituelle de 5 granules 4 fois par jour (soit 20 granules) l'apport en sucre est de 1g, ce qui équivaut à 1/5 d'un morceau de sucre.

Les traitements homéopathiques et allopathiques sont-ils compatibles ?

Les médicaments homéopathiques peuvent être prescrits :

- seuls en première intention
 - Ex : pathologies ORL virales, stress, anxiété
- en association avec d'autres médicaments
 - Ex : traitement du terrain allergique
- en complément d'autres thérapeutiques
 - Ex : traitement des nausées lors d'une chimiothérapie

Il n'y a pas de contre-indication ni d'interaction médicamenteuse concernant la prise simultanée de médicaments homéopathiques et allopathiques.

POUR EN SAVOIR PLUS

Différents ouvrages : Vannier, Voisin, Boericke, etc.

Les formations universitaires : plusieurs facultés de pharmacie proposent une formation complémentaire en homéopathie (DU, DIU, DESU) : Châtenay-Malabry, Limoges, Marseille, Poitiers, Rouen, Strasbourg.